

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE du 6 février 2026 :

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, BOURSIER Adeline, ROCHIGNEUX Didier, JOUIN Nicolas, DELHOMME Baptiste, MASSACRIER Marie-Claude, DUCHEZ Stéphane, SEFERIAN Sandrine.

Absents : GRANGE Jean-François pouvoir donné à A. BOURSIER, GARIN Maximilien pouvoir donné T. GOUBY, GIBERT Marie-Anne pouvoir donné à DUCHEZ Stéphane, COMBE Emilie.

Secrétaire de séance : BOURSIER Adeline

Objet : Subventions Ukraine – Electriciens sans frontières

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'action d'électriciens sans frontières qui aide des communes de pays en difficulté en installant du matériel type générateur. Comme évoqué en réunion d'élus il propose de verser une subvention à cet organisme pour aider la commune de NOSIVKA en UKRAINE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accorder une subvention de 1 000 € à électriciens sans frontières pour aider la commune de NOSIVKA en UKRAINE
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2026

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 6 février 2026

Le Maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance
Adeline BOURSIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20260206-2026-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026
Publication : 10/02/2026